

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 933

4 mai 2009

### SOMMAIRE

Ademus S.à r.l. ....	44761	Luxprofer S.A. ....	44767
Air Link S.à r.l. ....	44782	Marcami S.A. ....	44738
Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A. ....	44745	McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l. ....	44738
Benot S.A. ....	44744	McKesson International Holdings VI S.à r.l. ....	44778
Centour S.à r.l. ....	44772	Montmelian Luxembourg S.à r.l. ....	44744
Coditel S.à r.l. ....	44765	Moxfleisch Finanz Beteiligungs Gesellschaft AG ....	44752
Dematic Holding S.à r.l. ....	44753	Neuheim Lux Group Holding V ....	44778
Dematic Holding S.à r.l. ....	44753	Polcard Holding S.à r.l. ....	44760
Dematic Holding S.à r.l. ....	44752	Polcard Holding S.à r.l. ....	44760
Dodgson SA ....	44768	Recycle Fuel Technologies Europe S.à r.l. ....	44784
Eschbour Immo Gestion S.à r.l. ....	44776	Rosendaal S.A. ....	44751
e-Traction Worldwide ....	44772	Scheme Lux Carried Interest S.C.S. ....	44751
Euroinfo S.A. ....	44766	Seindorf S.A. ....	44747
Euroinfo S.A. ....	44766	Seinfeld S.A. ....	44746
Experta Corporate and Trust Services S.a.,Luxembourg ....	44757	Société de Participation Financière Italmobiliare S.A. ....	44757
Falcon ME S.à r.l. ....	44773	Société Luxembourgeoise de Participations Actives S.A. ....	44771
Felicity Luxembourg I S.à r.l. ....	44760	Sofinga S.A. ....	44766
Gabedelem S.A. ....	44768	Tenco - Lux S.A. ....	44753
Gabedelem S.A. ....	44767	Tenco - Lux S.A. ....	44754
GBL Verwaltung S.à r.l. ....	44751	The Endwert Group S.à r.l. ....	44784
G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l. ....	44765	THL Nortek (Luxembourg) Sàrl ....	44769
Holdem S.A. ....	44748	Twenty Seven ....	44759
INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixante-dix-neuvième (279.) S.e.c.s. ....	44754	Twenty Seven ....	44759
INTAX Steuerberatung A.G. ....	44745	Twenty Seven ....	44756
King's Cross Asset Funding 48 ....	44768	Univar Luxembourg S.à r.l. ....	44767
King's Cross Asset Funding 53 ....	44772	VASEQ Manager S.A. ....	44738
King's Cross Asset Funding 55 ....	44773	von der Heydt Kersten Invest S.A. ....	44766
KPS LuxCo Sàrl ....	44742	wunderLOOP S.A. ....	44771
Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l. ....	44771		
Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l. ....	44771		
Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l. ....	44770		
Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l. ....	44770		

**Marcami S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 143.377.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17 avril 2009*

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17 avril 2009, les actionnaires ont décidé de:

- nommer aux postes d'administrateurs de la société, pour une durée de 6 années: Monsieur Philippe LEROY demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand et, Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg,

- de modifier la fonction de Monsieur Christophe MIGNANI qui est nommé administrateur en lieu et place d'administrateur unique, pour la durée de son mandat restant.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Marcami S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009050571/6951/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05766. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090058151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

**VASEQ Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 99.120.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 15 avril 2009 que:

- Les mandats des administrateurs A suivants ont été reconduits jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009:

M. Seamus Fitzpatrick,

M. Randl L. Shure;

- M. Frédéric Gardeur, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé, avec effet au 24 mars 2009, aux fonctions d'administrateur B de la société, en remplacement de M. Benoît Chapellier, démissionnaire, et ce jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009;

- Fin-Contrôle S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de Themis Audit Limited, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

D'autre part, il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la même date que le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Frédéric Gardeur aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vaseq Manager S.A.*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009050572/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05107. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090058141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

**McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.830.

—  
In the year two thousand and nine, the tenth day of April, before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the

Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the RCS) under number B 89.830 with a share capital of twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -1771 of December 12, 2002.

The articles of association of the Company have been amended for the first time pursuant to a deed dated September 5, 2003 of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1112 of October 24, 2003, for the second time pursuant to a deed dated September 24, 2004 of Maître Henri Hellinckx notary residing in Mersch published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 397 of April 29, 2005 and for the last time pursuant to a deed dated March 13, 2008 of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1112 of May 6, 2008.

There appeared

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 81.541 with a share capital of twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000) (the Sole Shareholder),

here represented by Jean-Marc Delcour, attorney at law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on April 8, 2009,

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25) each;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgment of the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 4, 2009, and of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on March 4, 2009 and published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° 510 of March 10, 2009 (the Merger Proposal);

2. Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 278 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and more specifically from article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law;

3. Approval of the Merger Proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4. Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal, cancellation of all the shares issued by the Company and registration of the assets and liabilities of the Company at their financial worth in the accounts of the Sole Shareholder;

5. (i) Decision that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from April 1, 2009 and (ii) acknowledgment that the merger will only be effective, *vis-à-vis* third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

6. Full and complete discharge granted to the managers of the Company for the performance of their respective mandates;

7. Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8. Powers granted to any manager of the Company to implement the above agenda items upon adoption; and

9. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 4, 2009 and the Merger Proposal, published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° 510 of March 10, 2009 and providing for the absorption of the Company by the Sole Shareholder and that the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation of the Company, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The Sole Shareholder notes that all documents required by article 278 of the Law and more specifically by article 267 paragraph (1) a), b) c), being the terms of the merger, annual accounts and annual reports of the Company for the last three financial years and a recent accounting statement, have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of managers of the Company, will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the Sole Shareholder represented, and the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Sole Shareholder, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, by the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder, without any restriction or limitation.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company, to cancel all the shares issued by the Company and that the assets and liabilities of the Company will be registered at their financial worth in the accounts of the Sole Shareholder.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder (i) resolves that for accounting purposes, the operations of the Company shall be treated as being carried out on behalf of the Sole Shareholder as of April 1, 2009 and (ii) acknowledges that the merger will only be effective, *vis-à-vis* third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder further resolves that the mandate of the managers of the Company will end on the effective date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate until the effective date of the merger.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at his registered office during the period of time required by the Law.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each individually, to implement and carry into effect the resolutions adopted by the Sole Shareholder and in particular, to implement the transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder.

*Declaration*

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dixième jour d'avril, par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 89.830, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) (la Société) constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1771 du 12 décembre 2002.

Les statuts de la Société ont été amendés pour la première fois suivant un acte daté du 5 septembre 2003 par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1112 du 24 octobre 2003, pour la seconde fois suivant un acte daté du 4 septembre 2004 de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 397 du 29 avril 2005 et pour la dernière fois suivant un acte daté du 13 mars 2008 de Maître Paul Decker, notaire résident alors à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1112 du 6 mai 2008.

A comparu:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 81.541, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Jean-Marc Delcour, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2009,

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des administrations d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Prendre acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 4 mars 2009 et du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société le 4 mars 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 510 du 10 mars 2009 (le Projet de Fusion);

2. Prendre acte que les obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et plus précisément de l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) ont été accomplies.

3. Approbation du Projet de Fusion et décision de réaliser la fusion par voie d'absorption de la Société.

4. Dissolution sans liquidation de la Société au moyen du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion, annulation des parts sociales émises par la Société et inscription des actifs et passifs de la Société à leur valeur comptable dans les comptes de l'Associé Unique.

5. (i) Décider que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009 et (ii) prendre acte que la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

6. Décharge pleine et entière donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

7. Choix du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la Loi;

8. Pouvoir accordé à tout gérant de la Société pour exécuter les points ci-dessus de l'agenda après leurs adoption; et

9. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 4 mars 2009 et du Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 510 du 10 mars 2009 et proposant l'absorption de la Société par l'Associé Unique et que la fusion sera réalisée par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, de la Société à l'Associé Unique.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte que tous les documents requis par l'article 278 de la Loi et plus précisément par l'article 267 paragraphe (1) a), b), c'est à dire le projet de fusion, les comptes annuels et rapports de gestion de la Société des trois derniers exercices et, un état comptable récent, ont été déposés au siège social de la Société pour être examinés par l'Associé Unique de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Un certificat attestant du dépôt des documents mentionnés ci-dessus dûment signé par le conseil de gérance de la Société restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les termes de la fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société par l'Associé Unique, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et en particulier par un transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, sans restriction ni limitations.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide en conséquence des résolutions précédentes, de dissoudre sans liquidation la Société par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, d'annuler les parts sociales émises par la Société et que les actifs et passifs de la Société seront inscrits à leur valeur comptable dans les comptes de l'Associé Unique.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique (i) décide que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009 et (ii) prend acte que la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'autre part que le mandat des gérants de la Société prendra fin à la date effective de la fusion.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date effective de la fusion.

*Septième résolution*

L'Associé Unique de conserver les documents sociaux de la Société à son siège social pendant la période prescrite par la Loi.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autoriser chacun des gérants de la Société et tout employé de l'étude Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin d'exécuter et donner effet aux résolutions adoptées par l'Associé Unique et en particulier, pour exécuter le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ 1.300,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M.DELCOUR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14514. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009050574/206/212.

(090058077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**KPS LuxCo Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.671.

In the year two thousand and nine, the twenty-seventh day of March, before M<sup>e</sup> Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of KPS LuxCo SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office int L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.671 and having a corporate capital amounting to EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated on December 12, 2008 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 102 of January 16, 2009.

WWRD (Gibraltar) InventoryCo Limited, a limited liability company existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar with registration number 101933 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Elisabeth Coureault, Jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in New-York, United States of America, on March 25, 2009,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the corporate capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Amendment of article 12.1 of the articles of association of the Company (the Articles); and
  2. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 12.1 of the Articles, so that this article reads henceforth as follows:

**V. Annual accounts - allocation of profits - supervision**

**Art. 12.** Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of April and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of March of each year.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de mars, par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associée unique de KPS LuxCo SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.671 et ayant un capital social d'élevant à EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 102 du 29 16 janvier 2009.

WWRD (Gibraltar) InventoryCo Limited, une société à responsabilité limitée soumise au droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 101933 (l'Associée Unique),

ici représentée par Elisabeth Coureault, Juriste, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, Etats-Unis d'Amérique, le 25 mars 2009,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associée Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associée Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
  1. Modification de l'article 12.1 des statuts de la société (les Statuts); et
  2. Divers.

III. Que l'Associée Unique a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'Associée Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'article 12.1 des Statuts, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

**V. - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

**Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier avril (1<sup>er</sup>) et se termine le trente et un (31) mars de chaque année.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 900.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: E. COUREAULT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2009. Relation: LAC/2009/12713. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009050579/206/84.

(090058680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Montmelian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.672,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.614.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2009 que Patrice Gallasin, gérant de la Société, a démissionné avec effet au 31 mars 2009 et que M. Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg) résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet au 31 mars 2009, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009050561/4287/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05872. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090058208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Benot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 39.237.

—  
Constituée pardevant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 274 du 24 juin 1992.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25/03/09.

Pour BENOT S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050615/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01413. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.554.

—  
*Extraits des résolutions de l'assemblée générale statutaire du 25 mars 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mars 2009 la résolution suivante:

*Résolution*

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société, le Conseil d'Administration renouvelle, pour une durée de 1 (un) an, le mandat de Réviseur d'Entreprises à la Société PriceWaterhouseCoopers (Luxembourg) pour l'exercice 2009.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX. S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050570/7255/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05600. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**INTAX Steuerberatung A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 110.552.

—  
Im Jahre zweitausendneun, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "INTAX STEUERBERATUNG A.G." mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître André SCHWACHTGEN, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 26. August 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 113 vom 17. Januar 2006,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 110.552

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Frau Anita DOS SANTOS, berufsansässig in Luxemburg.

Die Präsidentin bestimmte zum Sekretär Herrn Henri DA CRUZ, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler, Herrn Christophe FENDER, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg

Die Präsidentin erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtmäßig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Sitzverlegung von L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo nach L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères
- 2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung
- 3.- Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

*Einzigter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères zu verlegen, und infolge wird Artikel 2, Absatz 1 der Satzung abgeändert wie folgt:

" **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Hesperange."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 14.10 Uhr.

*Schätzung der Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 650,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. DOS SANTOS, H. DA CRUZ, C. FENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10423. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009050580/206/50.

(090058669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Seinfeld S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 133.688.

Im Jahre zweitausendneun, den achten April,

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

**IST ERSCHIENEN:**

Herr Thomas FELD, Buchprüfer, wohnhaft in D-54298 Igel, Secundinerstrasse, 42,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden, dass er der Alleingeschafter der Aktiengesellschaft "Seinfeld S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133688, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2922 vom 15. Dezember 2008, ist und

dass er, durch seinen Bevollmächtigten, folgende Beschlüsse fasst:

*Erster Beschluss*

Der Alleingeschafter beschließt das Gesellschaftskapital um dreihundertneunundsechzigtausend Euro (369.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend (31.000,- EUR) auf vierhunderttausend Euro (400.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechsunddreißigtausendneuhundert (36.900) neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien.

*Zeichnung und Zahlung*

Daraufhin erscheint nun Herr Christian DOSTERT, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Alleingeschafters, auf Grund der vorgenannten Vollmacht, und erklärt im Namen und für Rechnung des Alleingeschafters die sechsunddreißigtausendneuhundert (36.900) neuen Aktien zu zeichnen und diese zur Hälfte einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft der Betrag von einhundertvierundachtzigtausend-fünfhundert Euro (184.500,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen worden ist.

44747

*Zweiter Beschluss*

Um dem hiervor genommenen Beschluss Rechnung zu tragen, beschließt der Alleingesellschafter Artikel 5, Absatz 1, abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierhunderttausend Euro (400.000,- EUR), eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert."

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendachthundert Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1479. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 22 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050581/231/50.

(090058663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Seindorf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 133.689.

Im Jahre zweitausendneun, den achten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Helmut MOERSDORF, Architekt, wohnhaft in D-54298 Igel, Schauinsland 33 (Bundesrepublik Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden, dass er der Alleingesellschafter der Aktiengesellschaft "Seindorf S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133689, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2923 vom 15. Dezember 2008, ist und

dass er, durch seinen Bevollmächtigten, folgende Beschlüsse fasst:

*Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um einhundertneunundsechzigtausend Euro (169.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend (31.000,- EUR) auf zwei hunderttausend Euro (200.000,-EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechzehntausendneunhundert (16.900) neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien.

*Zeichnung und Zahlung*

Daraufhin erscheint nun Herr Christian DOSTERT, vorgenannt, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Alleingesellschafters, auf Grund der vorgenannten Vollmacht, und erklärt im Namen und für Rechnung des Alleingesellschafters die sechzehntausendneunhundert (16.900) neuen Aktien zu zeichnen und diese zur Hälfte einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft der Betrag von vierundachtzigtausendfünfhundert Euro (84.500,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen worden ist.

*Zweiter Beschluss*

Um dem hiervor genommenen Beschluss Rechnung zu tragen, beschließt der Alleingesellschafter Artikel 5, Absatz 1, abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihunderttausend Euro (200.000,- EUR), eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien ohne Nennwert."

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1480. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 22 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050582/231/50.

(090058659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

#### **Holdem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.662.

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDEM S.A. (ci-après "la Société"), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B143662, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 70 du 13 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires actuels de la société sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 7.097.200,- (sept millions quatre-vingt dix sept mille deux cent euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 7.128.200,- (sept millions cent vingt huit mille deux cents euros) par la création et l'émission de 709.720 (sept cent neuf mille sept cent vingt) actions nouvelles d'une valeur de EUR 10,- (dix euros) chacune, réparties comme suit:

- 70.972 actions de classe A d'une valeur de 10 € chacune afin de porter le nombre des actions de classe A de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe B d'une valeur de 10 € chacune afin de porter le nombre des actions de classe B de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe C d'une valeur de 10 € chacune afin de porter le nombre des actions de classe C de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe D d'une valeur de 10 € chacune afin de porter le nombre des actions de classe D de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe E d'une valeur de 10 € chacune afin de porter le nombre des actions de classe E de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe F d'une valeur de 10 € chacune afin de porter le nombre des actions de classe F de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe G d'une valeur de 10 € chacune afin de porter le nombre des actions de classe G de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe H d'une valeur de 10 € chacune afin de porter le nombre des actions de classe H de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe I d'une valeur de 10 € chacune afin de porter le nombre des actions de classe I de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe J d'une valeur de 10 € chacune afin de porter le nombre des actions de classe J de 310 actions à 71.282 actions;

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par les actionnaires actuels de la société, M. Aymeric DEMAUGE-BOST et M. Pierre-André DEMAUGE-BOST à concurrence de leur participation dans le capital de la Société, par un apport en nature composé de:

2.000.998 actions représentant 99,99 % des actions de la société FIDEM SAS, une société de droit français, ayant son siège social au n°40 rue Bon Pasteur, F-69001 Lyon, France, à la valeur de EUR 7.097.200 détenues par Mr. Aymeric DEMAUGE-BOST et Mr. Pierre-André DEMAUGE-BOST, pour 49,995 % chacun.

3. Modification afférente des paragraphes 1 et 2 de l'article 5 des statuts.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 7.097.200,- (sept millions quatre-vingt-dix-sept mille deux cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 7.128.200,- (sept millions cent vingt huit mille deux cents euros) par la création et l'émission de 709.720 (sept cent neuf mille sept cent vingt) actions nouvelles d'une valeur de EUR 10,- (dix euros) chacune, réparties comme suit:

- 70.972 actions de classe A d'une valeur de EUR 10,- chacune afin de porter le nombre des actions de classe A de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe B d'une valeur de EUR 10,- chacune afin de porter le nombre des actions de classe B de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe C d'une valeur de EUR 10,- chacune afin de porter le nombre des actions de classe C de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe D d'une valeur de EUR 10,- chacune afin de porter le nombre des actions de classe D de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe E d'une valeur de EUR 10,- chacune afin de porter le nombre des actions de classe E de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe F d'une valeur de EUR 10,- chacune afin de porter le nombre des actions de classe F de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe G d'une valeur de EUR 10,- chacune afin de porter le nombre des actions de classe G de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe H d'une valeur de EUR 10,- chacune afin de porter le nombre des actions de classe H de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe I d'une valeur de EUR 10,- chacune afin de porter le nombre des actions de classe I de 310 actions à 71.282 actions;

- 70.972 actions de classe J d'une valeur de EUR 10,- chacune afin de porter le nombre des actions de classe J de 310 actions à 71.282 actions.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital prémentionnée, les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société, à savoir 50% chacun.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Les actionnaires actuels, Monsieur Aymeric DEMAUGE-BOST et Monsieur Pierre-André DEMAUGE-BOST, représentés par Monsieur Alain THILL, prénommé, en vertu des procurations prémentionnées, déclarent et reconnaissent que la présente augmentation de capital est intégralement libérée par un apport en nature d'actions, comme il suit:

- 1.000.499 actions nominatives représentant 49,995 % des actions de la société FIDEM SAS une société de droit français au capital de EUR 3.061.528,47 EUR, ayant son siège social au 40 rue Bon Pasteur, F-69001 Lyon, (France) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Lyon 412 028 680, à la valeur de EUR 3.548.600,- détenues par Monsieur Aymeric DEMAUGE-BOST;

- 1.000.499 actions représentant 49,995 % des actions de la société FIDEM SAS, pré-désignée, à la valeur de EUR 3.548.600,- détenues par Monsieur Pierre-André DEMAUGE-BOST;

pour un total de 2.000.998 actions de FIDEM SAS, représentant 99,99 % pour un montant total de EUR 7.097.200,-.

Les souscripteurs prénommés certifient également que:

- ils sont les seuls plein propriétaires de ces actions, possédant le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- le transfert de propriété et de jouissance des actions apportées est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les États respectifs, à savoir la France et le Grand-Duché de Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Rapport du réviseur*

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 31 mars 2009 établi par la société HRT REVISION S.A., Réviseur Indépendant, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, qui conclut comme suit:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actions de la société FIDEM SAS à apporter, ne correspond pas au moins à 709.720 nouvelles actions HOLDEM S.A. d'une valeur nominale de EUR 10 à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 7.128.200,- (sept millions cent vingt huit mille deux cents euros) représenté par 712.820 (sept cent douze mille huit cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, réparties comme suit:

- 71.282 (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de classe A;
- 71.282 (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de classe B;
- 71.282 (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de classe C;
- 71.282 (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de classe D;
- 71.282 (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de classe E;
- 71.282 (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de classe F;
- 71.282 (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de classe G;
- 71.282 (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de classe H;
- 71.282 (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de classe I;
- 71.282 (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de classe J.

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être, formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, dépendant du contexte."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille trois cent soixante-quinze Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: THILL; HÜBSCH; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2009. Relation GRE/2009/1351. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050583/231/145.

(090058646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**GBL Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R.C.S. Luxembourg B 93.453.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 24 mars 2009*

- Le nombre des gérants a été porté de six à huit.

Monsieur Jean-Donat CALMES domicilié 1 rue du Parc L-5374 MUNSBACH, Monsieur Gérald FRERE domicilié 12, Blanche Borne B-6280 LOVERVAL ont été nommés gérants pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

- Le mandat des gérants suivants a été reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010:

La société anonyme Frère-Bourgeois dont le siège social est le 12 rue Blanche Borne à B- 6280 LOVERVAL, Monsieur Jacques LOESCH domicilié 35 avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, Monsieur Thierry De RUDDER domicilié 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES, Monsieur Patrick DE VOS domicilié 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES, Madame Ann OPSOMER domiciliée 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES, Monsieur Michel VIVARIO domicilié 1 Melin B- 5520 ONHAYE

- PricewaterhouseCoopers, domicilié 400 route d'Esch à Luxembourg est nommé commissaire pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2010.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Laurence MATHIEU

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009050568/2386/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Roosendaal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 131.273.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050602/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05155. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Scheme Lux Carried Interest S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 140.789.

—  
EXTRAIT

Il résulte:

(i) d'une décision des associés de la Société en date du 8 décembre 2008 que le capital social de la Société a été augmenté de soixante euros (EUR 60) afin d'être porté au montant de cent cinquante et un euros (EUR 151) par l'émission de soixante (60) nouvelles parts dans la Société (les Parts et individuellement une Part) qui ont été souscrites par l'associé commandité de la Société. En conséquence de cette décision, l'associé commandité de la Société détient désormais cent quarante et une (141) Parts;

(ii) d'une décision de l'associé commandité de la Société en date du 9 décembre 2008 que le capital social de la Société a été augmenté de cent dix euros (EUR 110) afin d'être porté au montant de deux cent soixante et un euros (EUR 261) par l'émission de cent dix (110) nouvelles Parts qui ont été souscrites comme suit par les nouveaux associés commanditaires de la Société:

- José Mugica, né le 14 octobre 1971 à Madrid, Espagne, avec adresse à Plaza del Marques de Salamanca 10, 28006 Madrid, Espagne, a souscrit à 30 Parts;

- Ignacio Faus, né le 5 octobre 1971 à Barcelone, Espagne, avec adresse à Plaza del Marques de Salamanca 10, 28006 Madrid, Espagne, a souscrit à 30 Parts;

- Francesco de Mojana, né le 15 mai 1969 à Milan, Italie, avec adresse à Plaza del Marques de Salamanca 10, 28006 Madrid, Espagne, a souscrit à 30 Parts; et

- Pedro Lopez, né le 22 mai 1978 à Madrid, Espagne, avec adresse à Plaza del Marques de Salamanca 10, 28006 Madrid, Espagne, a souscrit à 20 Parts.

(iii) d'un contrat d'achat et vente de Parts en date du 17 décembre 2008 entre Peter Gibbs, né le 8 mai 1972 à Welwym Garden City, Grande Bretagne, avec adresse au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QG et Scheme Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ave siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 532, que Mr Peter Gibbs a cédé la totalité de ses Parts dans la Société, soit 10 Parts, à Scheme Lux S.à r.l. avec effet au 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009050567/4287/36.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 7 April 2008*

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, ancien notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 490 du 8 mars 2006, modifiée pour la dernière fois par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2497 du 3 novembre 2007.

Le bilan au 30 Septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dematic Holding S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009050610/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06011. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Moxfleisch Finanz Beteiligungs Gesellschaft AG, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.418.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15-4-09.

Signature.

Référence de publication: 2009050607/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05768. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.



**Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2006, ayant été déposés le 13 mars 2008 sous la référence L080039654.04 CDO:267 C. Tarif: 803, comportaient plusieurs erreurs.

La version rectifiée du bilan au 30 Septembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dematic Holding S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009050608/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06009. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

**Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2007, ayant été déposés le 28 août 2008 sous la référence L080128869.04 CDO: 984 C.Tarif:803, comportaient plusieurs erreurs.

La version rectifiée du bilan au 30 Septembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dematic Holding S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009050609/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06010. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

**Tenco - Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z.I. Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 29.754.

—  
Constituée pardevant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 décembre 1988, acte publié au Mémorial C no 95 du 11 avril 1989, modifiée pardevant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juin 2008, acte publié au Mémorial C no 1857 du 31 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/09.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *TENCO-LUX S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050611/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01388. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

### **Tenco - Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z.I. Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 29.754.

Constituée pardevant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 décembre 1988, acte publié au Mémorial C no 95 du 11 avril 1989, modifiée pardevant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juin 2008, acte publié au Mémorial C no 1857 du 31 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/09.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *TENCO-LUX S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050612/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01383. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

### **INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixante-dix-neuvième (279.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 145.787.

#### STATUTEN

#### **Gesellschaftsvertrag**

##### **Art. 1 Firma, Sitz.**

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixante-dix-neuvième (279.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen.

##### **Art. 2. Gesellschaftszweck.**

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen,

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

##### **Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.** Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Poetke, Rudolf  
Straße: Schlöterstr. 51  
Postleitzahl/Wohnort: 10629 Berlin  
Geburtsdatum/Geburtsort: 14.07.45 / Berlin  
Beruf: Versicherungsagent

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associe commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

#### **Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.**

(1) Die INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

#### **Art. 5. Gesellschafterversammlung.**

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der

Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

- (6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über
- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
  - b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
  - c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
  - d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
  - e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
  - f) Auflösung der Gesellschaft.

#### **Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.**

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

**Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2009050802/10055/117.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04498. - Reçu 1905,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

#### **Twenty Seven, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TWENTY SEVEN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049858/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05771. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 mars 2009*

Le mandat du réviseur d'entreprises aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide délire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

*Réviseur d'entreprises*

ERNST & YOUNG S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A.

Société Anonyme

Signatures

*Un administrateur / un administrateur*

Référence de publication: 2009050243/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

—  
Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2009 a décidé de mettre à jour la liste des pouvoirs de signatures et des titres de fonction comme suit:

Signatures de catégorie A:

Bodoni Jean

Baumann Guy

Dumont Audrey

Fautsch Romaine

Frederic Pierre

Hengel Viviane

Kacsoh Gabor

Kettmann Guy

Leclipteur Olivier

Mastrosimone Fabio

Meunier François

Nguyen Van Thanh

Rondanelli Fabrizio

Royemans Catherine

Schiltz Jean-Marc

Terver Joëlle

Wiander Sébastien

Zehren Marie-Claire

Signatures de catégorie B:

Albanti Valérie

Almeida Sofie

André Anais

Arakilian Anne-Marie

Argence-Lafon Lionel

Armandola Elisa

Battaglia Giovanna

Baumli Isabelle



44759

Hengel Viviane	Vice-President
Mastrosimone Fabio	Vice-President
Schiltz Jean-Marc	Vice-President
Terver Joëlle	Vice-President
Di Bari Giacomo	Area Manager
Dumont Nicolas	Area Manager
Kantor Yannick	Area Manager
Philippi Sébastien	Area Manager
Arakilian Anne-Marie	Tax Advisor
Deconinck Virginie	Tax Advisor
Starita Mario	Tax Advisor

Luxembourg, le 09 AVR. 2009.

EXPERTA LUXEMBOURG

société anonyme

Cathérine Day-Royemans / Mireille Wagner

*Vice-Président*

Référence de publication: 2009050535/1017/108.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05007. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

**Twenty Seven, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TWENTY SEVEN S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009049859/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05770. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Twenty Seven, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TWENTY SEVEN S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009049861/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05762. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Felicity Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.483.

—  
*Extract of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the company held in Luxembourg on January 28, 2009*

IT WAS RESOLVED:

To appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as auditor of the Company as and from the date hereof and for an undetermined period.

For certified true extract

Signature

Attorney

**Follows the French translation, suit la traduction française:**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la société tenue à Luxembourg le 28 janvier 2009*

Il a été décidé:

de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en vue d'assurer le contrôle des comptes de la société à partir de cette date et pour une durée indéterminée.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 65477.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009050156/322/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Polcard Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.003.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour POLCARD HOLDING S. à r.l.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049863/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05111. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Polcard Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.003.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour POLCARD HOLDING S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049864/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05110. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**Ademus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 94.947.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MOUNTAIN FLOWER FOUNDATION, established under the laws of Liechtenstein, having its domicile at Heiligkreuz 6, FL-Vaduz, Liechtenstein,

being the sole shareholder of "ADEMUS S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg section B number 94.947, incorporated by deed acted on the 4<sup>th</sup> day of July 2003, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 906 of 4<sup>th</sup> September 2003.

hereby represented by Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

1. the Shareholder holds all the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro);
2. the Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,350,500.- (one million three hundred fifty thousand and five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro) to EUR 1,363,000.- (one million three hundred sixty-three thousand euro) by the issue of 10,804 (ten thousand eight hundred and four) new shares having a par value of EUR 125.- (on hundred twenty-five euro) each

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of MOUNTAIN FLOWER FOUNDATION.

3.- Decision to set the member of managers at 3.

4.- Decision to change the power of signature of the managers

5.- Amendment of the Articles of Association taken into account the previous resolutions;

6.- Appointment of Manager;

7.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the shareholder decides what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,350,500.- (one million three hundred fifty thousand and five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro) to EUR 1,363,000.- (one million three hundred sixty-three thousand euro) by the issue of 10,804 (ten thousand eight hundred and four) new shares having a par value of EUR 125.- (on hundred twenty-five euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of MOUNTAIN FLOWER FOUNDATION, amounting to EUR 1,350,500.- (one million three hundred fifty thousand and five hundred euro).

*Second resolution*

It is decided to admit to the subscription of the 10,804 (ten thousand eight hundred and four) new shares each "MOUNTAIN FLOWER FOUNDATION", having its registered office at Lichtenstein.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene the afore named company, here represented by Mrs Arlette SIEBENALER, prenamed., by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 10.804 (ten thousand eight hundred and four) new shares and to fully pay them up by an unquestioned claim due for immediate payment existing against the company ADEMUS S.à.r.l.

The evidence of existence, of the amount of such claim has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said loan appears and by a certificate of acknowledgement of loan signed by the managers of the Company.

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

"MOUNTAIN FLOWER FOUNDATION", prenamed ,  
10.904 shares (ten thousand nine hundred and four shares).

*Third resolution*

It has been resolved to set the number of manager at 3.

It has been resolved to change the power of signature of the managers whereby the representation of the Company is valid towards third parties only through the joint signatures of the managers.

*Fourth resolution*

It has been resolved to amend accordingly the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 1,363,000.- (one million three hundred sixty-three thousand euro) represented by 10,904 (ten thousand nine hundred and four) shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers.

The board of managers is composed of 3 managers. The managers need not to be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Managers. The Board of Managers shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Managers are appointed by the general meeting of shareholders for an unlimited period of time. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.

In the event of vacancy of a member of the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

The Meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Managers can only validly meet and take decisions at the unanimity of its members. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating managers using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Managers' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting. Extracts shall be certified by any two Managers.

The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Toward third parties, the corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of all its Managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Managers pursuant article 12 of present articles of association.

The Board of Managers may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more managers, who will be called managing managers.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

*Fifth resolution*

It has been resolved to appoint Mr Daniel ADAM, born on April 23<sup>th</sup>, 1971 at Messancy (Belgium) with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, as manager of the Company for an unlimited period with immediate effect.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de mars.

par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MOUNTAIN FLOWER FOUNDATION, établie sous les lois de Liechtenstein, ayant son siège à Heiligkreuz 6, FL-VADUZ, Liechtenstein,

étant l'associé unique (l'Associé) de "ADEMUS S.à.r.l.", une "société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.947, constituée suivant acte notarié du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 906 du 4 septembre 2003,

représentée par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé détient la totalité du capital social de la société qui est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros);

2. L'Associé désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.350.500,- (un million trois cent cinquante mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.363.000,- (un million trois cent soixante-trois mille euros) par l'émission de 10.804 (dix mille huit cent quatre) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération intégrale de toutes les parts nouvelles par apport en nature consistant dans la renonciation à une créance certaine, liquide et exigible contre la Société et en faveur de MOUNTAIN FLOWER FOUNDATION.

3.- Décision de porter le nombre des gérants à 3.

4.- Décision de changer les pouvoirs de signature des gérants.

5.- Modification des statuts pour les mettre en concordance avec les points qui précèdent.

6.- Nomination d'un gérant.

7.- Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.350.500,- (un million trois cent cinquante mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.363.000,- (un million trois cent soixante-trois mille euros) par l'émission de 10.804 (dix mille huit cent quatre)

parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, qui seront souscrites et libérées par la renonciation à une créance certaine, liquide et exigible, existant en faveur de MOUNTAIN FLOWER FOUNDATION, à concurrence de EUR 1.350.500,- (un million trois cent cinquante mille cinq cents euros).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide d'admettre à la souscription des 10.804 (dix mille huit cent quatre) parts la société MOUNTAIN FLOWER FOUNDATION, ayan son siège au Liechtenstein.

#### *Intervention du souscripteur - Souscription - Libération*

Ensuite est intervenue la société prémentionnée, ici représentée par Madame Arlette SIEBENALER, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée,

qui déclare souscrire les 10.804 (dix mille huit cent quatre) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible existant contre ADEMUS S.à r.l.

La preuve de l'existence d'une telle créance et de la renonciation à cette créance a été donnée au notaire soussigné par une situation intérimaire de la Société montrant ladite créance, par un certificat des gérants de la Société.

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital est souscrit comme suit:

MOUNTAIN FLOWER FOUNDATION, prénommée:

10.904 parts (dix mille neuf cent quatre parts sociales).

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de fixer le nombre des gérants à 3 et de changer les pouvoirs de signature de telle sorte que la Société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les gérants.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide de changer les statuts comme suit:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.363.000,- (un million trois cent soixante-trois mille euros) représenté par 10.904 (dix mille neuf cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 12.** La société est administrée par un conseil de gérance.

Le conseil de gérance est composé de 3 Gérants associés ou non associés. Une société peut être membre du Conseil de gérance. Dans un tel cas, le Conseil de gérance nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une période indéterminée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

En cas de vacance du poste d'un gérant pour cause de décès, de démission ou autre raison, les gérants restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer qu'à l'unanimité de ses membres. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Gérant peut également désigner un autre Gérant pour le représenter par téléphone à confirmer ultérieurement par écrit.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de gérance, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par deux Gérants.

Le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de gérance et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de tous les Gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 12 des présents statuts.

Le Conseil de gérance peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants, qui seront appelés Gérants-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou actionnaires de la société.

**Art. 13.** Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé décide de nommer comme gérant pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

- Monsieur Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2009. Relation: LAC/2009/12930. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050108/242/240.

(090058243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.230.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.564.

Les comptes annuels au "31.12.2006" ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour "G.O. IA Luxembourg One S.à r.l."*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009049865/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05109. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090057369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.031.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.067.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049866/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07677A. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Sofinga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 133.420.

Le Bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.09.

Signature.

Référence de publication: 2009049868/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05806. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**von der Heydt Kersten Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009049872/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04986. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Euroinfo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.038.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ce bilan annule et remplace celui déposé en date du 3 juillet 2008, réf. L080095409.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009049869/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08813. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Euroinfo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.038.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ce bilan annule et remplace celui déposé en date du 3 octobre 2007, réf. L070133494.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2009049870/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08814. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Luxprofer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 131.566.

Le 27 février 2009, l'associé unique de la société a:

1. pris acte des démissions de Messieurs Marius Stefan Ungur et Mihai Stephan Ungur de leurs fonctions d'administrateur,
2. décidé que la composition du conseil d'administration serait limité à un membre dénommé administrateur unique, à savoir Monsieur Maurice Pereira-Salgueiro, la société n'ayant plus qu'un associé unique;
3. renouvelé le mandat d'administrateur unique de Monsieur Maurice Pereira-Salgueiro, né le 29 décembre 1967 à Neufchâteau (France), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 3 rue Pletzer, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé;
4. renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de la société ABC Comptabilité S.à r.l., dont le siège social se situe à L-1243 Luxembourg, 1 rue Félix de Blockhausen, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour LUXPROFER S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050530/1261/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02835. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

**Univar Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009049871/795/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04859. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Gabedelem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cabedelem S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009049873/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04279. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Gabedelem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cabedelem S.A.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

*Un Mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009049874/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04281. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**King's Cross Asset Funding 48, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.402.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les documents y relatifs ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009049880/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05399. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**Dodgson SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, route de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.825.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049875/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01565. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---



**THL Nortek (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 141.405.

---

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the sixth day of April.  
Before the undersigned, Maître Marc Lecuit, residing in Mersch.

**THERE APPEARED:**

"Thomas H. Lee (Alternative) Fund V, L.P.", a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walker House, PO Box 908GT, Walkers SPV Limited, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number CR-13060 with the Registrar of the Cayman Islands,

here represented by Mrs Meike Lakerveld, private employee, professionally residing in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès,

by virtue of a proxy given on February 27<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

that the company "THL Nortek (Luxembourg) SARL" (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 21<sup>st</sup>, 2008, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2346 of September 25<sup>th</sup>, 2008,

that the capital of the Company is fixed at TWENTY-FIVE THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (USD 25,000) represented by TWENTY-FIVE THOUSAND (25.000) shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (USD 1) each, fully paid,

that the appearing party, "Thomas H. Lee (Alternative) Fund V, L.P.", has become the sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "THL Nortek (Luxembourg) S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

that "Thomas H. Lee (Alternative) Fund V, L.P." being the sole owner of the shares and liquidator of "THL Nortek (Luxembourg) S.à r.l.", declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
  - regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
  - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of "THL Nortek (Luxembourg) S.à r.l.", is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le six avril.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

"Thomas H. Lee (Alternative) Fund V, L.P.", une limited partnership, organisée selon les lois des Iles Cayman, avec siège social à Walker House, PO Box 908GT, Walkers SPV Limited, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro CR-13060 au Registre des Iles Cayman,

ici représentée par Madame Meike Lakerveld, employée, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

que la société "THL Nortek (Luxembourg) S.à r.l.", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 21 août 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2346 du 25 septembre 2008;

que le capital social de la Société s'élève actuellement à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS DES ETATS UNIS D'AMERIQUE (USD 25.000) représenté par VINGT-CINQ MILLE (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN DOLLAR DES ETATS UNIS D'AMERIQUE (USD 1) chacune, entièrement libérées;

que "Thomas H. Lee (Alternative) Fund V, L.P." étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société "THL Nortek (Luxembourg) S.à r.l." dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

que "Thomas H. Lee (Alternative) Fund V, L.P." agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique, de sorte que la liquidation de la société "THL Nortek (Luxembourg) S.à r.l." est à considérer comme clôturée;

que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;

que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LAKERVELD, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 7 avril 2009. Relation: MER/2009/655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009050455/243/88.

(090058347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049876/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04593. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049877/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04592. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049878/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04591. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**wunderLOOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.208.

*Extrait rectificatif pour le dépôt réf. No. L080069348.01*

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Un erreur matérielle s'est produite lors du dépôt des comptes au 31 décembre 2007.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

WunderLOOP S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050277/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06039. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

**Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049879/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04590. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**Société Luxembourgeoise de Participations Actives S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 27.552.

Le bilan au 31/12/2007, portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009049881/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**King's Cross Asset Funding 53, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.658.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les documents y relatifs ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009049882/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05401. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**e-Traction Worldwide, Société en Commandite par Actions.**

R.C.S. Luxembourg B 95.204.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009050741/9030/10.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06755. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

**Centour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.013.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 25 août 2005 que la société RESAM EUROPE S.à r.l. a cédé à Monsieur Stephen Kenneth PROCTOR, résidant à The Oasts, Whisanger Surrey, GU10-299, Royaume-Uni, les 125 parts sociales qu'elle détenait dans la société CENTOUR S.à r.l.

Pour extrait  
*La société*  
Signature

Référence de publication: 2009049883/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

---

**King's Cross Asset Funding 55, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 131.660.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les documents y relatifs ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009049886/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05407. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Falcon ME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 119.336.

In the year two thousand nine, on the sixth day of April.

Before M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Falcon ME SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.336 (the Company). The Company has been incorporated on August 23, 2006 pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2057 of November 3, 2006.

There appeared:

Betty I L.P., a limited partnership organised under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St. Julian's Avenue, BGU-GY1 1WA St. Peter Port, registered with the register of companies of Guernsey under number 1090 (the Sole Shareholder),

hereby represented by M<sup>e</sup> Gilles Ralet, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 1, 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred euro), by way of the issue of 400 (four hundred) new shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Amicorp Luxembourg S.A., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred euro), by way of the issue of 400 (four hundred) new shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to 400 (four hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 90,000.- (ten thousand euro) which is evidenced to the notary by a blocking certificate and which shall be allocated as follows:

- an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of EUR 80,000.- (eighty thousand euro) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) divided into nine hundred (900) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Amicorp Luxembourg S.A., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700.- (one thousand seven hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Falcon ME SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.336 (la Société). La Société a été constituée le 23 août 2006 suivant un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2057 du 3 novembre 2006.

A comparu:

Betty I L.P., un limited partnership organisé selon les lois de Guernesey, avec siège social à Ogier House, St. Julian's Avenue, BGU-GY1 1WA St. Peter Port, immatriculé au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 1090 (l'Associé Unique), représenté par M<sup>e</sup> Gilles Ralet, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros), par l'émission de 400 (quatre cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Amicorp Luxembourg S.A., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros), par l'émission de 400 (quatre cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux 400 (quatre cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros) sera affecté sur le compte capital social nominal de la Société; et
- un montant de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) représenté par neuf cents (900) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout employé de Amicorp Luxembourg S.A., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.700,- (mille sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2009. Relation: LAC/2009/14089. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050094/242/160.

(090057506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**Eschbour Immo Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 145.770.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ESCHBOUR PARTICIPATIONS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour,

ici représentée par Monsieur André ESCHBOUR, frigoriste, demeurant à L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine, né à Luxembourg, le 4 novembre 1969,

agissant en sa qualité de gérant de la Société et en sa qualité de mandataire spécial de Madame Nathalie CLAUSSE, épouse de Monsieur André ESCHBOUR, demeurant à L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine, également gérante de la Société, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ESCHBOUR IMMO GESTION S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.



**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et Libération*

Les 125 (cent vingt-cinq) parts représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites comme suit par:

ESCHBOUR PARTICIPATIONS S.à r.l., prénommée: Cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
TOTAL: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre deux mille neuf.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.200,-.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) L'Associé désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur André ESCHBOUR, prénommé,

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social de la société est fixé à L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ESCHBOUR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2009. Relation: LAC/2009/12932. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050107/242/98.

(090058064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

Par résolutions signées en date du 2 avril 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B avec effet immédiat

- Nomination de Isabelle Arker, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049904/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**McKesson International Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.213.

In the year two thousand and nine, the tenth day of April, before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKesson International Holdings VI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) of Luxembourg under number B 101.213 with a share capital of twenty five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 803 of August 5, 2004.

The articles of association of the Company have been amended for the first time pursuant to a deed dated December 13, 2004 of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 388 of April 28, 2005 and for the last time pursuant to a deed dated March 13, 2008 of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -1115 of May 6, 2008.

There appeared:

McKesson International Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 88.501 with a share capital of twenty five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000) (the Sole Shareholder),

here represented by Jean-Marc Delcour, attorney at law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on April 8, 2009,

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twenty five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of two hundred fifty Canadian Dollars (CAD 250) each;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgment of the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 4, 2009, and of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on March 4, 2009 and published, in accordance with article 262 of the Law, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations* N° 509 of March 10, 2009 (the Merger Proposal);

2. Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 278 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and more specifically from article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law;

3. Approval of the Merger Proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4. Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal, cancellation of all the shares issued by the Company and registration of the assets and liabilities of the Company at their financial worth in the accounts of the Sole Shareholder;

5. (i) Decision that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from April 1, 2009 and (ii) acknowledgment that the merger will only be effective, *vis-à-vis* third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

6. Full and complete discharge granted to the managers of the Company for the performance of their respective mandates;

7. Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8. Powers granted to any manager of the Company to implement the above agenda items upon adoption; and

9. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 4, 2009 and the Merger Proposal, published, in accordance with article 262 of the Law, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations* N° 509 of March 10, 2009 and providing for the absorption of the Company by the Sole Shareholder and that the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation of the Company, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The Sole Shareholder notes that all documents required by article 278 of the Law and more specifically by article 267 paragraph (1) a), b) c) being the terms of the merger, annual accounts and annual reports of the Company for the last three financial years and a recent accounting statement, have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of managers of the Company, will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder represented, and the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Sole Shareholder, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, by the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder, without any restriction or limitation.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company, to cancel all the shares issued by the Company and that the assets and liabilities of the Company will be registered at their financial worth in the accounts of the Sole Shareholder.

44780

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder (i) resolves that for accounting purposes, the operations of the Company shall be treated as being carried out on behalf of the Sole Shareholder as of April 1, 2009 and (ii) acknowledges that the merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder further resolves that the mandate of the managers of the Company will end on the effective date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate until the effective date of the merger.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at his registered office during the period of time required by the Law.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each individually, to implement and carry into effect the resolutions adopted by the Sole Shareholder and in particular, to implement the transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder.

*Declaration*

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le dixième jour d'avril, par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKesson International Holdings VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.213, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000) (la Société) constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N - 803 du 5 août 2004.

Les statuts de la Société ont été amendés pour la première fois suivant un acte daté du 13 décembre 2004 de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 388 du 28 avril 2005 et pour la dernière fois suivant un acte daté du 13 mars 2008 de Maître Paul Decker, notaire résident alors à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -1115 du 6 mai 2008.

A comparu:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.501, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000) (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Jean-Marc Delcour, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2009,

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des administrations d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante dollars canadiens (CAD 250) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Prendre acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 4 mars 2009 et du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société le 4 mars 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 509 du 10 mars 2009 (le Projet de Fusion);

2. Prendre acte que les obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et plus précisément de l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) ont été accomplies.

3. Approbation du Projet de Fusion et décision de réaliser la fusion par voie d'absorption de la Société.

4. Dissolution sans liquidation de la Société au moyen du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion, annulation des parts sociales émises par la Société et inscription des actifs et passifs de la Société à leur valeur comptable dans les comptes de l'Associé Unique.

5. Prendre acte que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009 et (ii) que la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

6. Décharge pleine et entière donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

7. Choix du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la Loi;

8. Pouvoir accordé à tout gérant de la Société pour exécuter les points ci-dessus de l'agenda après leurs adoption; et

9. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 4 mars 2009 et du Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 509 du 10 mars 2009 et proposant l'absorption de la Société par l'Associé

Unique et que la fusion sera réalisée par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de tous les actifs et passifs de la Société, sans restriction ni limitation, de la Société à l'Associé Unique.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte que tous les documents requis par l'article 278 de la Loi et plus précisément par l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) et paragraphes (2) et (3), c'est à dire le projet de fusion, les comptes annuels et rapports de gestion de la Société des trois derniers exercices et un état comptable récent, ont été déposés au siège social de la Société pour être examinés par l'Associé Unique de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Un certificat attestant du dépôt des documents mentionnés ci-dessus dûment signé par le conseil de gérance de la Société restera annexé au présent acte, après avoir été signé et varié par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les termes de la fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société par l'Associé Unique, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et en particulier par un transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, sans restriction ni limitation.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide en conséquence des résolutions précédentes, de dissoudre sans liquidation la Société par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, d'annuler les parts sociales émises par la Société et que les actifs et passifs de la Société seront inscrits à leur valeur comptable dans les comptes de l'Associé Unique.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009 et (ii) que la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'autre part que le mandat des gérants de la Société prendra fin à la date effective de la fusion.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date effective de la fusion.

44782

*Septième résolution*

L'Associé Unique de conserver les documents sociaux de la Société à son siège social pendant la période prescrite par la Loi.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autoriser chacun des gérants de la Société et tout employé de l'étude Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin d'exécuter et donner effet aux résolutions adoptées par l'Associé Unique et en particulier, pour exécuter le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ 1.300,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. DELCOUR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14519. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009050453/206/209.

(090058323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Air Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.229.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.602.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and seven on the thirteenth of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CMA CGM Holding & CO S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated under French law, having its registered office at 4, Quai d'Arenc, 13002 Marseille, France, registered with the Companies Registrar of Marseille under number 484 106 448,

here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy established on October 22<sup>nd</sup>, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of "Air link S.à.r.l.", a private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 112.602.

II. The sole shareholder resolves to dissolve the Company by anticipation.

III. The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

IV. The activity of the Company has ceased; the whole assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

V. The sole shareholder resolves to grant discharge to the Company's managers for the exercise of their mandates until today.

VI. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the sole shareholder c/o CMA CGM HOLDING & CO S.A.S., 4, Quai d'Arenc, 13002 Marseille, France.

VII. The sole shareholder resolves to perform the dissolution of the Company in accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CMA CGM Holding & CO S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 4, Quai d'Arenc, 13002 Marseille, France et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 484 106 448,

ici représentée par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 22 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de "Air Link S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.602.

II. L'associé unique décide de dissoudre la Société de manière anticipée.

III. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé.

IV. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V. L'associé unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VI. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège de l'associé unique c/o CMA CGM HOLDING & CO S.A.S., 4, Quai d'Arenc, 13002 Marseille, France.

VII. L'associé unique décide de soumettre la dissolution de la Société aux articles 141 à 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. CUISSET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35754. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 NOV. 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050460/211/91.

(090058360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**The Endwert Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 135.992.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 5 mars 2009 entre Mr. William A. Willard, avec adresse privée au 104 Héritage Drive, Bozeman, Montana 59715 United States of America et Mr. Scott Willard, né le 7 août 1970 à Missoula (Montana) avec adresse privée au 4211 Graf Street, Bozeman, Montana, 59715 United States of America, que Mr. William A. Willard a cédé la totalité de ses parts sociales dans la Société, soit 7.500 parts sociales, à Mr. Scott Willard avec effet au 5 mars 2009.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 24 mars 2009 que Mr. William A. Willard, a été révoqué en qualité de gérant de la Société avec effet au 24 mars 2009 et que Mr. Scott Willard, né le 7 août 1970 à Missoula (Montana) avec adresse privée au 4211, Graf Street, Bozeman, Montana, 59715 United States of America, a été nommé gérant de la société avec effet au 24 mars 2009, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050562/4287/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Recycle Fuel Technologies Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 136.673.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 29 mars 2009 que Patrice Gallasin, gérant de la Société, a démissionné avec effet au 29 mars 2009 et que Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet au 29 mars 2009, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050559/4287/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.